

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER
CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA



Arrêté P. 2026-015

Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Madame Anaïs PERRET

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,

- VU la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Mme **Anaïs PERRET, 9^{ème} Adjointe,**

- CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Anaïs PERRET,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Madame Anaïs PERRET, 9^{ème} Adjointe, pour les affaires relevant du secteur des Sports et de la Vie Associative.**

Article 2 : **Madame Anaïs PERRET** sera chargée, sous l'autorité du Maire, de l'animation du réseau des associations sportives et associatives
Elle participera aux Assemblées Générales des associations ainsi qu'aux manifestations sportives et associatives.

L'Adjointe assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à son domaine de compétence.

Monsieur le Maire conserve l'autorité sur le personnel des services et l'engagement des dépenses.

Article 3 : La présente délégation est donnée pour la durée du mandat municipal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée au chef du service de gestion comptable.

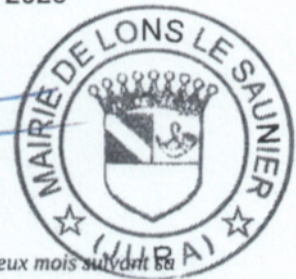
Lons-le-Saunier, le 17 avril 2026

Signature de Mme PERRET :

Paraphe : **AP**

Le Maire,

Cyrille BRERO



Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213903008-20260417-2026-015-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026